



Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR)

DESCRIPTION DU SERVICE

Le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) comprend des fonctions de transmission de voix et de données qui s'adressent d'abord aux organismes de sécurité publique, de sécurité civile et de services publics œuvrant sur le territoire québécois. Il offre des services de radiocommunication de groupes favorisant l'interopérabilité afin que les différents intervenants de première ligne soient en mesure de communiquer entre eux, que ce soit à l'occasion d'opérations régulières ou dans des circonstances exceptionnelles.

La transmission de données (RTD) offre aux organismes publics une extension « sans fil » de leur réseau informatique, permettant ainsi un accès à leurs applications sur les lieux mêmes des opérations.

Ce réseau unifié, moderne et efficace offre, au choix :






1. la transmission de la voix  permettant :
 1. des communications de groupes
 2. la répartition des appels (consoles)
 3. des appels radio privés
 4. des appels confidentiels (chiffrés)
 5. des alarmes et appels d'urgence
 6. l'interconnexion au réseau téléphonique public
 7. des communications « simplex » (hors réseau)
 8. des avis d'appels
- la transmission de données 

Le réseau RENIR voix numérique couvre une superficie correspondant aux routes numérotées situées au sud du 51^e parallèle.


Ce que le service comprend

1. L'accès au réseau de radiocommunication
2. La gestion des licences radio
3. L'accompagnement
4. La configuration des terminaux voix ou des terminaux données
5. La mise à jour périodique des cartes de couverture
6. Une solution de relève en cas de panne
7. Des rapports de consommation

En option

1. La localisation GPS  des véhicules
2. L'enregistrement des conversations, la réécoute et l'archivage (SECRA) 
3. Le raccordement aux systèmes de répartition assistée par ordinateur 
4. La location et l'entretien de terminaux voix et données 
5. La location de sites 

Interventions sur demande

Les utilisateurs autorisés peuvent effectuer des demandes de service facturables par l'entremise du système P@RC  pour :

1. Acquérir, activer, désactiver, installer ou retirer un terminal (voix ou données) et ses accessoires.
2. Ajouter ou retirer une option ou modifier la configuration d'un terminal.
3. Demander des services-conseils.
4. Demander un ou des changements au(x) service(s) (la solution technologique).
5. Demander un enregistrement SECRA.
6. Former des formateurs.
7. Installer ou désinstaller un centre de répartition ou un centre d'enregistrement.
8. Modifier les profils d'utilisateur et les groupes d'appels.
9. Modifier l'alias ou l'identifiant d'un véhicule ou d'un équipement.
10. Modifier une clé de chiffrement.

Ce que le service ne comprend pas

1. La prise en charge des composantes fournies ou modifiées par le client (à moins d'une entente spécifique)
2. Les conséquences du mauvais usage du service et tout autre élément similaire
3. Le remplacement des composantes en cas de perte ou de vol

NIVEAUX DE SERVICE

Catégorie	Description	Niveau de service
Disponibilité	Rendre disponible le service de communication de groupes	99,99 % annuel ^{ab}

Conditions d'atteinte des niveaux de service

- a. Mesuré selon un indice d'accessibilité global cumulatif 12 mois fondé sur le chevauchement de la couverture radio.
- b. Excluant les plages d'entretien planifié et les événements liés à des catastrophes naturelles, à des actes de vandalisme ou à tout autre événement à caractère exceptionnel. Les clients sont avisés des interventions planifiées, de même que des travaux en cours, et de leur durée.

MODALITÉS DE PARTENARIAT

Le CSPQ s'assure de :

1. Veiller au bon fonctionnement du réseau et des terminaux 24hrs/7, 365 jours/année.
2. Maintenir un registre d'autorité.
3. S'occuper des demandes de services (incidents, problèmes, changements, réquisitions, etc.).
4. Effectuer la gestion partagée des inventaires.
5. Produire des rapports et maintenir à jour un tableau de bord indiquant la performance du réseau.
6. Aviser les clients des interventions planifiées, des travaux en cours, et de leur durée.

De son côté, le client doit :

1. Définir et planifier ses besoins en matière de radiocommunication.
2. Respecter les normes édictées par les organismes de réglementation, comme Industrie Canada, en matière d'équipement, de logiciels et de raccordements aux réseaux des prestataires de services du CSPQ.
3. Veiller au respect des conditions et règles établies pour maintenir l'efficacité du service (bonnes pratiques d'utilisation des ondes radio).
4. S'assurer du contrôle de la consommation des services utilisés, de la gestion de ses inventaires et de l'utilisation de l'équipement à sa disposition.
5. Assumer les coûts de location du matériel nécessaire pour utiliser le RENIR.

Dans certains cas, le client peut assumer l'entière responsabilité de la gestion de ses clés de chiffrement.

TARIFICATION

Les coûts initiaux de développement de la solution de radiocommunications font l'objet d'un projet convenu avec le client, de même que d'une facturation spécifique basée sur les coûts réels des travaux.

Le tarif pour la location comprend les types d'équipement et de composantes, l'entretien et les frais de licence. Le tarif de location est établi pour chaque type d'équipement et la facturation débute à la date d'installation. Quant aux frais d'installation, ils sont facturés en fonction de l'envergure des travaux requis.

SOUTIEN À L'UTILISATION

Le Centre d'assistance à la clientèle (CAC) ainsi que le Centre de conduite des réseaux (CCR) assurent le soutien aux utilisateurs du RENIR et offrent un soutien technique 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

1. Téléphone : 1 800 463-5021
2. Courriel : cacsf@cspq.gouv.qc.ca

Heure d'ouverture :

1. 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
-

POUR OBTENIR CE SERVICE OU POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Un organisme public qui désire obtenir ce service et qui n'est pas déjà client du CSPQ est invité à contacter le développement des affaires :

1. Téléphone : 418 644-1500, poste 2415
2. Courriel : edep.vpsi@cspq.gouv.qc.ca

Les clients qui obtiennent déjà des services en TI du CSPQ peuvent contacter leur conseiller en accédant au lien suivant : [Trouver son conseiller](#)[↗].

SERVICES CONNEXES

- Mobilité cellulaire

Dernière mise à jour : 28 mai 2018

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2018